



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la Maison de la culture de Havre-aux-Maisons, le 13 juin 2016 à 19 h, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil d'agglomération
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque trente-six personnes assistent également à la séance.

A1606-662

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

A1606-663

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2016
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration
- 7.1.1. Office municipal d'habitation – Dépôt et approbation du



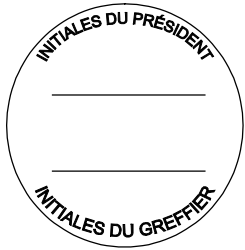
No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

rapport financier 2015

- 7.1.2. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 262 – Services professionnels – Élaboration d'une planification stratégique
- 7.2. Finances
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1. Modification de la résolution numéro A1603-622 – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 255 – Acquisition de deux camionnettes
 - 7.4.2. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 266 – Attribution de contrat – Achat de deux chargeurs
 - 7.4.3. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 261 – Attribution de contrat – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 260 – Attribution de contrat – Modification d'un camion autopompe
 - 7.5.2. Mandat à un notaire – Servitudes – Alimentation en eau - Protection incendie secteur de Grosse-Île
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet initiatives rurales
 - 7.7.2. Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet projets spécifiques
 - 7.7.3. Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet événements ou activités en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire
 - 7.7.4. Dépôt et adoption de l'argumentaire pour le renouvellement de la flotte de CTMA
 - 7.7.5. Autorisation de signature – Demande de soutien financier au MAPAQ – Table pêche et mariculture des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.7.6. Autorisation de signature – Dépôt d'une demande d'aide financière – Plan de diversification économique
 - 7.7.7. Autorisation de signature – Entente pour la réalisation d'une étude sur la main-d'œuvre



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

- 7.7.8. Autorisation de signature – Entente sectorielle sur le développement du secteur agroalimentaire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – Nomination du directeur général au sein du comité directeur
- 7.7.9. Les Grands voiliers – Rendez-vous 2017
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
- 7.10.1. Adoption du Règlement n° A-2016-07 modifiant le Règlement n° A-2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 pour revoir la tarification du service téléphonique
- 8. Affaires diverses
- 8.1 Avis de motion – Règlement constituant la Commission permanente sur l'érosion des berges et en déterminant les règles de régie interne
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

A1606-664

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2016

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2016.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil d'agglomération.

Il informe l'assemblée de la rencontre publique de présentation du rapport d'étude sur l'érosion des berges réalisé par le groupe Ouranos.

Il fait également état de la situation concernant le dossier des anciens barils de mazout qui ont été remplis de béton et enfouis dans la dune en 1976, entre Pointe-aux-Loups et Grosse-Île, afin de protéger la route de ce secteur. Cette information a été reçue du ministère des Transports du Québec.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

A1606-665

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 26 avril au 25 mai 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 729 233,57 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

ADMINISTRATION

A1606-666

Office municipal d'habitation – Dépôt et approbation du rapport financier 2015

Les états financiers pour l'exercice de l'année 2015 de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine relatifs aux Immeubles les Sillons et à l'habitation Arc-en-ciel ont été déposés au conseil d'agglomération pour approbation.

La participation municipale pour combler le déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine, au 31 décembre 2015, est de 69 345 \$.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que ce rapport financier soit approuvé tel qu'il a été présenté.

A1606-667

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 262 – Services professionnels – Élaboration d'une planification stratégique

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine a procédé, le 13 mai dernier, à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'une planification stratégique;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection à partir d'un système de pondération et la recommandation de celui-ci en fonction des résultats obtenus;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur les cités et villes, l'octroi du contrat doit être attribué à la firme qui a obtenu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération octroie le contrat relatif à la réalisation d'un plan stratégique 2017-2022, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 262, à la firme Desjardins Marketing Stratégique, au prix de 90 979,72 \$ toutes taxes incluses.

Aux fins d'acquitter cette dépense, le conseil approuve la somme de 90 979,72 \$ à même le surplus de l'Agglomération.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

A1606-668

Modification de la résolution numéro A1603-622 – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 255 – Acquisition de deux camionnettes

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 29 mars 2016, la résolution numéro A1603-622 par laquelle un contrat relatif à l'achat de deux véhicules de type camionnette a été attribué à l'entreprise Madeleine Automobiles;

CONSIDÉRANT QUE l'option d'achat retenue aurait dû être celle de la catégorie B faisant référence à un véhicule (3500, 350), au prix unitaire de 35 666 \$, au lieu de l'option de la catégorie A qui spécifiait un véhicule (2500, 250), au prix de 33 466 \$;

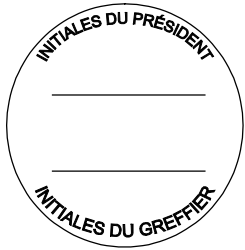
CONSIDÉRANT QUE Madeleine Automobiles demeure le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de corriger cette erreur et de confirmer le prix d'achat des deux véhicules incluant l'option – Gyrophare et flèche comme il est prévu au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération retienne l'offre de Madeleine Automobiles,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

notamment l'option d'achat – Catégorie B plus l'option – Gyrophare et flèche;

que le conseil d'agglomération autorise la directrice des services techniques et des travaux publics, Caroline Richard, à procéder à l'achat de deux camionnettes, toutes options incluses, au prix de 76 091 \$ plus les taxes applicables et à signer, à cet effet, tout document requis.

Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt n° A-2016-06 relatif à l'acquisition de véhicules et équipements, et ce, conditionnellement à l'approbation de celui-ci par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

A1606-669

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 266 – Attribution de contrat – Achat de deux chargeurs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 27 mai dernier, à un appel d'offres public concernant l'achat de deux chargeurs sur roues de marque John Deere 624, de l'année 2014 ou plus récente;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue à cet effet, soit celle de :

- Équipements Sigma inc. 354 900,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction des services techniques et des réseaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération retienne la soumission d'Équipements Sigma inc., au prix de 354 900 \$ plus les taxes applicables, et qu'il autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat rédigé à cette fin;

que le paiement de cette dépense soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt n° A-2016-06 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

A1606-670

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 261 – Attribution de contrat – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 22 avril dernier, à un appel d'offres public pour le revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins du réseau artériel de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue soit celle de



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

P. & B. Entreprises ltée au prix de
1 316 691,69 \$ toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté le règlement
d'emprunt n° A-2016-04 comportant une
dépense de 530 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'accepte la soumission de P. & B. Entreprises ltée, et
autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics,
Caroline Richard, à signer tout document concernant l'attribution de ce
contrat.

La portion de la dépense relative aux chemins du réseau artériel de
l'agglomération sera financée à même le règlement d'emprunt
n° A-2016-04 adopté le 9 février 2016 à cette fin.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1606-671

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 260 – Attribution de contrat – Modification d'un camion autopompe

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 15 avril dernier, à
un appel d'offres public pour la modification
d'un camion autopompe;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues lesquelles sont
les suivantes:

SOUMISSIONNAIRE	PRIX (incluant les taxes)
Maxi Métal (1983) inc.	130 830,05 \$
Techno Feu inc.	143 304,47 \$
Camions Carl Thibault inc.	66 198,01 \$

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération accepte la soumission de Camions Carl
Thibault inc., au montant de 66 198,01 \$, et autorise le directeur de
l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à signer tout



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

document concernant l'attribution de ce contrat.

Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt n° A-2010-04.

A1606-672

Mandat à un notaire – Servitudes – Alimentation en eau - Protection incendie secteur de Grosse-Île

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération prévoit réaliser des travaux d'alimentation en eau aux fins de la protection en incendie dans le secteur de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire pour la Municipalité d'obtenir des servitudes permanentes, temporaires et de passage pour l'installation de conduites ainsi que pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les plans et descriptions techniques des servitudes ont été préparés par l'arpenteur-géomètre Jean Boucher (Dossier : 5841 / Minute : 6440);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération mandate la notaire Annie Leblanc pour l'enregistrement des servitudes requises, à titre gratuit, dans le cadre du projet d'alimentation en eau aux fins d'assurer la protection incendie dans le secteur de Grosse-Île;

Servitudes permanentes	Partie du lot 3 777 586 (516,7 mètres carrés) Partie du lot 3 777 588 (604,2 mètres carrés) Partie du lot 3 777 584 (629,7 mètres carrés) Partie du lot 3 777 586 (641,6 mètres carrés)
Servitudes temporaires	Partie du lot 3 777 584 (295,9 mètres carrés) Partie du lot 3 777 586 (586,5 mètres carrés) Partie du lot 3 777 584 (32,0 mètres carrés) Partie du lot 3 777 586 (129,3 mètres carrés)
Servitudes de passage	Partie du lot 3 777 588 (857,4 mètres carrés) Partie du lot 3 777 586 (93,1 mètres carrés)

que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document relatif à ce dossier.



Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

No. de résolution
ou annotation

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

A1606-673

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet initiatives rurales

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du volet initiatives rurales de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires pour la réalisation d'initiatives soutenues par des organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 18 mai 2016, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe allouée à la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2016 est limitée et qu'un second appel de projets est prévu à l'automne 2016;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Fonds de développement des territoires soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Comité ZIP	Des cours d'eau à conserver !	5 000 \$ / 79 900 \$	Engagement des partenaires financiers et obtention des autorisations municipales nécessaires.
Club de plein air des Îles	Sentier vent et marées	10 900 \$ / 22 665 \$	Engagement des partenaires financiers.
Nouveaux Horizons	Bien assis bien actifs	5 000 \$ / 30 556,14 \$	Engagement des partenaires financiers
Musée de la mer	L'histoire du hockey aux Îles	5 000 \$ / 38 279,55 \$	Engagement des partenaires financiers
Club 50 ans et plus de Grande-Entrée	Travaux immobilisation	13 900 \$ / 29 205 \$	Engagement des partenaires financiers et obtention des



Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

No. de résolution
ou annotation

			autorisations municipales nécessaires.
Groupe d'entraide de la fibromyalgie et des douleurs chroniques	Organisation d'activités sociales et culturelles	5 000 \$/ 14 410 \$	Engagement des partenaires financiers.
L'École de cirque des Îles	Développement d'outils pédagogiques et d'évaluation adaptés aux besoins spécifiques et aux objectifs de formation de l'École de Cirque des Îles	9 407 \$/ 35 590 \$	Engagement des partenaires financiers.
Maison des jeunes de l'Est	Local de musique	10 000 \$/ 19 500 \$	Engagement des partenaires financiers et obtention des autorisations municipales nécessaires.
Centre des loisirs de Havre-aux-Maisons	Terrain multisport de DEK hockey et volley-ball de plage	15 000 \$/ 130 415\$	Engagement des partenaires financiers et obtention des autorisations municipales nécessaires.
Comité de revitalisation du centre-ville des Îles-de-la-Madeleine	Plan d'aménagement des devantures de commerce de la rue principale	2 600 \$/ 26 010 \$	Engagement des partenaires financiers.
Les Plaisanciers du Havre	Faire revivre La Canadienne	5 000 \$/ 430 100 \$	Engagement des partenaires financiers.

A1606-674

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet projets spécifiques

- CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du volet projets spécifiques de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires pour la réalisation d'initiatives soutenues par des organismes du territoire;
- CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 18 mai 2016, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;
- CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;
- CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe allouée à la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2016 est



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

limitée et qu'un second appel de projets est prévu à l'automne 2016;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Fonds de développement des territoires soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Comité ZIP	À la rescousse des gisements de moules de la Baie du Bassin	8 500 \$ / 211 837 \$	Engagement des partenaires financiers.
Musée de la Mer (pour le Réseau muséal des Îles)	Cocréation d'une expérience touristique enrichie par le Réseau muséale des Îles-de-la-Madeleine	4 500 \$ / 34 500 \$	Engagement des partenaires financiers.
Le Bon goût frais des Îles	Développement, consolidation, pérennisation du Marché du village	13 000 \$ / 52 180 \$	Engagement des partenaires financiers.
Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine	Positionnement de l'image de marque du Circuit arts visuels et métiers d'art des Îles	5 000 \$ / 16 837 \$	Engagement des partenaires financiers.
La Table de concertation des événements des Îles-de-la-Madeleine	La Boîte à outils événementielle	4 500 \$ / 10 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
Merinov	Pêcheries de petits volumes : amélioration des rendements de pêche aux casiers de crabe commun et de crabe araignée	4 500 \$ / 30 587 \$	Engagement des partenaires financiers.

A1606-675

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet événements ou activités en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire

CONSIDÉRANT

le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du volet événement ou activité en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires pour la réalisation d'initiatives soutenues par des organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE

le Service du développement du milieu a procédé à l'étude de ces demandes, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Fonds de développement des territoires soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Femmessor	Colloque en entrepreneuriat Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5 000 \$ / 131 040 \$	Engagement des partenaires financiers.
Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Stratégie d'établissement durable des personnes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine	10 000 \$ / 445 500 \$	Engagement des partenaires financiers.

A1606-676

Dépôt et adoption de l'argumentaire pour le renouvellement de la flotte de CTMA

CONSIDÉRANT QUE les liaisons maritimes sont essentielles à la vitalité socioéconomique de l'archipel;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de vie des résidents est tributaire de la qualité des liens avec le continent;

CONSIDÉRANT la priorité énoncée à la rencontre annuelle du Forum des partenaires le 26 octobre 2015 à l'effet de « s'assurer que les besoins de la communauté soient pris en compte par les autorités gouvernementales dans le contexte du renouvellement de la flotte de CTMA et de ses ententes de services »;

CONSIDÉRANT les discussions en cours concernant le renouvellement de la flotte de la compagnie CTMA;

CONSIDÉRANT QUE le document a été présenté aux membres et partenaires de la Commission consultative des transports lors d'une rencontre tenue le 8 mars 2016 et que les membres de la Commission ont donné leur accord à l'ensemble du contenu incluant les recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine adopte le document intitulé *Attentes de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine – Renouvellement de la flotte de CTMA et des ententes de services gouvernementales* ainsi que les recommandations qui en découlent et qu'il en autorise le dépôt aux instances concernées.

A1606-677

Autorisation de signature – Demande de soutien financier au MAPAQ – Table pêche et mariculture des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la pêche et la mariculture constitue un pilier de l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est reconnu comme un créneau d'excellence;

CONSIDÉRANT QU' une des orientations du projet de territoire Horizon 2025 vise à œuvrer collectivement au renforcement de notre capacité d'agir par le réseautage et les alliances stratégiques;

CONSIDÉRANT QU' en l'absence d'organisme de concertation sectorielle, l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine assume le leadership des travaux de la Table pêche et mariculture;

CONSIDÉRANT la volonté du secteur de maintenir les activités de partage des connaissances et de réseautage;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine autorise le dépôt, au nom de la Table pêche et mariculture, d'une demande de contribution financière au MAPAQ dans le cadre du Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales – volet 3, pour la réalisation d'une activité de partage des connaissances ainsi que la tenue du rendez-vous annuel de l'industrie de la pêche et de la mariculture;

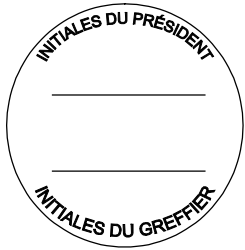
que le directeur général, Hubert Poirier, soit autorisé à signer tous les documents à cette fin.

A1606-678

Autorisation de signature – Dépôt d'une demande d'aide financière – Plan de diversification économique

CONSIDÉRANT les compétences de l'Agglomération en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE les visées de diversification économique identifiées au pôle économie du projet de territoire Horizon 2025;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'agglomération de procéder à la réalisation d'un plan de diversification et d'identifier les projets prioritaires;

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines nécessaires à la réalisation d'un tel mandat;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de développement économique du Québec (PDEQ) et dans le Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) pour la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de diversification économique;

qu'il affecte les sommes nécessaires à la réalisation et à la mise en œuvre de ce plan à même le fonds de développement des territoires ou d'autres sources de revenus;

que le Service de développement du milieu soit mandaté pour piloter cette démarche;

que le directeur général, Hubert Poirier, soit autorisé à signer tous les documents à cet effet.

A1606-679

Autorisation de signature – Entente pour la réalisation d'une étude sur la main-d'œuvre

CONSIDÉRANT les orientations du projet de territoire Horizon 2025, dont celle de consolider et diversifier notre économie, notamment via l'accroissement de l'offre de formation de la main-d'œuvre et le soutien à la relève;

CONSIDÉRANT QUE le besoin d'élaborer un portrait plus précis de la main-d'œuvre aux Îles-de-la-Madeleine a été identifié comme priorité par le Forum des partenaires lors de sa rencontre annuelle tenue en octobre 2015;

CONSIDÉRANT QU' un comité main-d'œuvre a été constitué et que celui-ci recommande la réalisation d'une étude sur la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et les besoins de relève en entreprises;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un portrait plus exact de la situation afin d'orienter les interventions;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

que le conseil d'agglomération autorise la directrice du développement du milieu et des communications à signer une entente avec le Centre local d'emploi (CLE) et la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) pour réaliser l'étude sur la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et qu'un montant de 3 000 \$ y soit affecté à même le Fonds de développement des territoires;

que le conseil d'agglomération donne le mandat à l'équipe de développement du milieu de coordonner l'étude en partenariat avec le CLE et la SADC.

A1606-680

Autorisation de signature – Entente sectorielle sur le développement du secteur agroalimentaire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Nomination du directeur général au sein du comité directeur

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la continuité de l'entente spécifique, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) sont prêts à considérer le solde résiduel de 438 475 \$ comme étant entièrement la partie de la Conférence régionale des élus, donc du fonds de développement des régions lequel sera transféré aux MRC au moment de sa fermeture, et ce, conditionnellement à ce que les MRC s'engagent à convenir d'ententes sectorielles de développement avec le MAPAQ et le Conseil de développement bioalimentaire de la Gaspésie (CDBG);

CONSIDÉRANT QUE cette proposition n'engage pas de nouveau montant de la part des MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'entente sectorielle rencontre les objets et les conditions d'utilisation du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE deux comités seront créés afin de s'assurer du respect des procédures de cette entente et de l'atteinte des objectifs et que ces comités sont désignés comme étant le comité directeur et le comité consultatif;

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur est composé d'un représentant de chacune des parties, soit un représentant du MAPAQ, de la MRC d'Avignon, de la MRC de Bonaventure, de la MRC de la Côte-de-Gaspé, de la MRC de la Haute-Gaspésie, de la MRC du Rocher-Percé, de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'un représentant du CDBG;

CONSIDÉRANT QUE les représentants désignés au comité directeur par les MRC de la Gaspésie et par l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine occupent les postes de directeurs généraux des



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

MRC ou de l'Agglomération;

CONSIDÉRANT QUE le représentant de chacun des organismes municipaux au sein du comité directeur est l'un de ceux mentionnés au second alinéa de l'article 21.23.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1) et qu'il est dûment chargé de la gestion de la part du Fonds de développement des territoires dont la gestion est déléguée au CDBG;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif est formé d'un représentant du MAPAQ, du MESI, du MAMOT, de la Financière agricole, du Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine, d'un représentant des MRC de la Gaspésie et de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, désigné par la Table des préfets de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et d'un représentant du CBDG;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine consente à ce que les sommes qui lui seront transférées, lors de la fermeture de la Conférence régionale des élus concernant le solde résiduel de 73 079 \$ de l'entente spécifique, soient consacrées à une nouvelle entente sectorielle de développement en agroalimentaire convenue avec le MAPAQ et le CBDG poursuivant les mêmes objectifs que ceux de l'entente spécifique venant à échéance le 31 mars 2016, et le maintien du programme de développement du secteur agricole;

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine autorise le directeur général, Hubert Poirier, à siéger au comité directeur de l'Entente sectorielle sur le développement du secteur agroalimentaire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2016-2019;

que le président du conseil d'agglomération, Jonathan Lapierre, soit désigné comme signataire de l'Entente sectorielle sur le développement du secteur agroalimentaire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2016-2019.

A1606-681

Les Grands voiliers – Rendez-vous 2017

CONSIDÉRANT QU' à l'été 2017 plus de quarante grands voiliers navigueront dans les eaux canadiennes à l'occasion du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne;

CONSIDÉRANT la possibilité pour l'Agglomération d'accueillir de grands voiliers dans l'archipel du 7 au 9 juillet 2017;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

CONSIDÉRANT QUE les coûts inhérents à la location des voiliers ainsi que les frais à quai seront assumés par Patrimoine Canada;

CONSIDÉRANT QUE les voiliers seront accessibles à la population durant leur escale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération confirme sa volonté d'accueillir des voiliers dans l'archipel, en juillet 2017, et qu'il s'engage à assurer les activités d'animation entourant la venue des voiliers aux Îles.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1606-682

Adoption du Règlement n° A-2016-07 modifiant le Règlement n° A-2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 pour revoir la tarification du service téléphonique

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a adopté en 2009, le Règlement n° A-2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté, en date du 24 février 2016, le décret n° 126-2016 par lequel sont apportées des modifications à la taxe municipale imposée pour le service téléphonique 9-1-1;

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a, en vertu de ce décret, l'obligation de modifier son règlement de taxation avant le 20 mai 2016;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du 10 mai 2016;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

d'adopter le règlement n° A-2016-07 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° A-2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 pour revoir la tarification du service téléphonique » et que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

A1606-683

Avis de motion – Règlement constituant la Commission permanente sur l'érosion des berges et en déterminant les règles de régie interne

Le conseiller M. Gaétan Richard donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement constituant la Commission permanente sur l'érosion des berges et en déterminant les règles de régie interne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Projet d'alimentation en eau dans le secteur de Grosse-Île – Pourquoi pas aussi à Pointe-aux-Loups / Assurances
- ❖ Demande d'information sur les barils de mazout
- ❖ Municipalité – Masse salariale – Répartition
- ❖ Imputabilité des employés par rapport à leurs décisions – Exemple CGMR – Inquiétude
- ❖ Remboursement de taxes – Erreur d'une durée de huit ans et remboursement pour deux ans
- ❖ Négociation en cours avec les employés syndiqués depuis février 2015 – Coûts de la négociation – Interroge si le conseil connaît l'état actuel de la négociation
- ❖ Le rôle du conseil dans la négociation – Celui de faire avancer le dossier – Invitation au maire et au directeur général à y participer
- ❖ Nouveaux locaux à la mairie – Employés relogés – Économie sur les coûts de location
- ❖ La journée des Îles à Montréal – Si des sommes ont été reçues dans le cadre de programme pour aider à défrayer les déplacements
- ❖ Redevances de la Régie de l'énergie éolienne (86 000 \$)

A1606-684

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe, appuyée par M. Gaétan Richard, il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 4.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier